

JAE

2011-043

RECOURS

MAIRIE DE STE EULALIE EN ROYANS 302 DEPARTEMENT DE LA DROME
26 190 ARRONDISSEMENT : VALENCE

Délibération n°41/2011.

Objet : Institution Taxe d'Aménagement

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2011.

L'an deux mil onze

Et le quatorze du mois de novembre

A 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc ESTASSY, Maire.

Date de la convocation : 07/11/2011

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc ESTASSY, Michel BOURRON, Bernadette BREVET, François CHERET, Noël COTTIN, Gérald MARTINI, Pierre MOINE, Alain REVOL, Joël REBERT, Sylvie TESTON, Olivier TESTOUD.

ETAIENT ABSENTS : François BLANC : absent excusé.
Max GUIRONNET, Thierry ROMÉY, José SOTO.

Le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe (Taxe d'Aménagement) remplaçant la Taxe Locale d'Equipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 3 %.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc ESTASSY.



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication le
Le Maire, Jean-Marc ESTASSY.